

**Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE**

Labrecque, le 15 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de Labrecque, tenue le 15 décembre 2025 à 19h, dans la salle du conseil.

PRÉSENTS :

Mme	Marie-Josée Larouche	mairesse
M.	Bobby Côté, conseiller	siège n° 1
M.	Clément Mailloux, conseiller	siège n° 2
M.	Robin Gauthier, conseiller	siège n° 3
Mme	Annick Bouchard, conseillère	siège n° 5
Mme	Lucie Boivin, conseillère	siège n° 6

ABSENT :

Mme Marguerite Potvin, conseillère siège n° 4 (absence motivée)

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Robin Ratthé, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 : 00, la mairesse, Marie-Josée Larouche, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que stipule l'article 153 du code municipal, monsieur Robin Ratthé, directeur général et greffier-trésorier, constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

191-25

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux
ET APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque adopte le projet d'ordre du jour

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Constat du quorum et ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget
5. Adoption du Programme triennal des immobilisations
6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 426-25 ayant pour objet de déterminer le taux de taxes et les modalités de paiement des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2026
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 427-25 ayant pour objet la tarification applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité

8. Période de questions citoyennes portant sur les sujets à l'ordre du jour
9. Fermeture de la séance

192-25

4. ADOPTION DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard
ET APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter les prévisions budgétaires 2025 telles que présentées :

- ✓ Maintien du taux de la taxe foncière générale à 0,86\$ du 100\$;
- ✓ Maintien du taux de la taxe non-résidentiel à 1.00\$ du 100\$;
- ✓ Maintien de la taxe sur l'aménagement et l'urbanisme à 215\$ et combinaison avec le cadre budgétaire de l'industrie et du commerce;
- ✓ Maintien taux particulier des immeubles desservis par le service incendie à 147 \$;
- ✓ Maintien du taux particulier des immeubles desservis par le service incendie pour les terrains vacants de moins de 2000 m² à 30\$;
- ✓ Maintien du taux particulier des immeubles desservis par le service de la sûreté du Québec à 117 \$;
- ✓ Maintien du taux particulier des immeubles desservis par le service de la sûreté du Québec pour les terrains vacants de moins de 2000 m² à 21\$;
- ✓ Légère hausse du taux particulier des immeubles desservis par le service de la vidange des fosses septiques pour les résidences isolées à 80 \$;
- ✓ Maintien de la compensation pour le service d'aqueduc à 225\$/logement;
- ✓ Hausse de la compensation pour le service d'égouts de 100 \$/logement à 150\$/logement et compensation inchangée à 450\$ pour la Résidence de Labrecque.;
- ✓ Hausse de la compensation de la collecte des matières résiduelles du secteur Institutionnel, Commercial, et Industriel de 575\$ à 585 \$ pour les permanents et de 288.50\$ à 290.00\$ pour les saisonniers;
- ✓ Hausse de la compensation à la collecte des matières résiduelles pour les exploitants agricoles de 375\$ à 385\$;
- ✓ Maintien du taux de compensation de la collecte des déchets et de la cueillette sélective à 210 \$ pour les résidences permanentes et saisonnières;
- ✓ Maintien du taux de compensation pour les matières organiques à 55\$/logement;
- ✓ Hausse des quotes-parts de la MRC de 356 726\$ à 368 513\$;
- ✓ Hausse de la quote-part de la Régie Incendie de 95 672\$ à 121 260\$;

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier
ET APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les exercices financiers 2026-2027-2028

ADOPTÉE

194-25

**6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 426-25
AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LE TAUX DE TAXES ET LES
MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES
COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

Que M. le conseiller Robin Gauthier donne avis de motion du règlement no 426-25 ayant pour objet de déterminer le taux de taxes et les modalités de paiement des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2026 ;

Que M. le conseiller Robin Gauthier dépose et présente le projet de règlement no 426-25 ayant pour objet de déterminer le taux de taxes et les modalités de paiement des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2026 ;

Que l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement no 426-25 est appuyé par M. le conseiller Bobby Côté.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le 16 décembre 2025.

ADOPTÉE

195-25

**7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 427-25
AYANT POUR OBJET LA TARIFICATION APPLICABLE AU CAS OÙ DES
DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA
MUNICIPALITÉ**

Que Mme la conseillère Annick Bouchard donne avis de motion du règlement no 427-25 ayant pour objet la tarification applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité ;

Que Mme la conseillère Annick Bouchard dépose et présente le projet de règlement no 427-25 ayant pour objet la tarification applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité ;

Que l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement no 427-25 est appuyé par M. le conseiller Robin Gauthier.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le 16 décembre 2025.

ADOPTÉE

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS CITOYENNES PORTANT SUR LES
SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Mme la mairesse Marie-Josée Larouche répond aux questions de l'assistance en lien avec les points à l'ordre du jour seulement.

196-25

7. FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard
ET APPUYÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

De lever la séance spéciale à 19h33.

ADOPTÉE

Marie-Josée Larouche
Mairesse

Robin Ratthé
Directeur général greffier-trés.